
Pour: Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis d'intention d'attribuer un contrat sur appel d'offres restreint, donné dans le cadre du processus d'invitation ouverte à soumissionner.

Le Préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et organismes de publier pendant au moins quinze jours civils un avis indiquant à la collectivité des fournisseurs qu'ils se proposent d'attribuer un marché visant des biens, des services ou des travaux de construction à un entrepreneur pré-identifié. Si aucun autre fournisseur n'a présenté, à la date de clôture ou avant, un énoncé de capacités satisfaisant aux exigences établies au PAC, les exigences de concurrence de la politique gouvernementale sur les marchés de services sont satisfaites. À la suite de la transmission d'un avis aux fournisseurs n'ayant pas démontré avec succès que leur énoncé des capacités satisfaisait aux exigences établies au PAC, le marché peut être attribué au moyen du système des autorités adjudicatrices électroniques du Conseil du Trésor.

Advenant que d'autres fournisseurs potentiels soumettent des énoncés de capacités pendant la période de publication de quinze jours civils et satisfassent aux exigences établies au PAC, le ministère ou l'organisme doit tenir une procédure complète d'appel d'offres à l'aide du service électronique de soumission du gouvernement ou par des moyens conventionnels en vue de l'attribution du marché.

Définition : CFB : Club de fertilisation de la Beauce inc.

Applicabilité des accords commerciaux ou d'autres obligations : Non applicable

Objectif du PAC :

L'un des buts du projet #1123 (2013-2016) est d'évaluer l'importance des redoux hivernaux et de la fonte printanière sur les pertes de sédiments et de nutriments, notamment l'azote et le phosphore, provenant des sols agricoles vers les eaux de surface. À cette fin, un petit sous bassin hydrographique de 240 hectares situé dans le bassin de la rivière Bras d'Henri à Saint-Narcisse-de-Beaurivage est instrumenté pour recueillir des données du débit sortant et des valeurs de concentrations d'azote et de phosphore du cours d'eau drainant le bassin hydrographique. Ces données permettent de calculer l'exportation des sédiments et des nutriments hors du bassin hydrographique. Cependant, une information fondamentale à l'interprétation de ces résultats est l'obtention du bilan annuel des nutriments à l'échelle du bassin hydrographique, calculé à partir des importations de nutriments (fertilisation réelle) et des rendements des récoltes. Ce contrat vise à l'obtention de cette information essentielle.

Énoncé de travail:

Lieu :

Le territoire à couvrir est présenté à l'annexe 1. Ce territoire est localisé dans la région de Chaudière-Appalaches dans la municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage.

Énoncé des travaux :

- Une collecte de données agronomiques à la ferme (importation de nutriments et rendements des cultures) pour toutes les fermes dont les terres couvrent en totalité ou en partie le bassin hydrographique.
- Rédaction de rapports d'étape faisant état de l'ensemble des données recueillies, ainsi que de la méthodologie de calcul retenue.
- Le calcul des bilans de nutriments en tenant compte des données agronomiques des fermes.
- Rédaction de rapports annuels présentant les résultats annuels à l'échelle du bassin hydrographique.

Échéanciers et livrables :

Échéanciers

Livrables

Entre le 24 mars 2014 et le 31 mars 2014	Rapport d'étape faisant état de la collecte des données 2013 et de la méthodologie retenue du calcul du bilan (rencontre aux bureaux du Club de fertilisation de la Beauce). Rapport annuel 2013.
Entre le 1 ^{er} avril 2014 et le 15 mars 2015	Rapport d'étape faisant état de la collecte des données 2014 et de la méthodologie retenue du calcul du bilan (rencontre aux bureaux du Club de fertilisation de la Beauce).
Entre le 15 mars 2015 et le 31 mars 2015	Rapport annuel 2014.
Entre le 1 ^{er} avril 2015 et le 15 mars 2016	Rapport d'étape faisant état de la collecte des données 2015 et de la méthodologie retenue du calcul du bilan (rencontre aux bureaux du Club de fertilisation de la Beauce).
Entre le 15 mars 2016 et le 31 mars 2016	Rapport annuel 2015.

Coût : La valeur totale du contrat s'élèvera à 33 940,62 \$ (incluant les taxes).



Échéancier :

Les services requis couvriront les années de culture 2013, 2014 et 2015. Ainsi, la période du contrat s'échelonne du 14 mars 2014 au 31 mars 2016.

Fournisseur proposé :

Club de fertilisation de la Beauce inc.
111C, rue Principale
Ste-Hénédine (Québec) G0S 2R0

Justification du recours à un fournisseur unique :

Le club conseil en agroenvironnement « Club de fertilisation de la Beauce inc. (CFB) » regroupe et dessert les producteurs agricoles, propriétaires des fermes couvrant le territoire du bassin hydrographique à l'étude. Le CFB est la seule entité en mesure de récolter rapidement des données agronomiques confidentielles et de calculer efficacement des bilans agronomiques à l'échelle du bassin hydrographique à l'étude.

Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités :

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans la présente peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans le présent avis, à la date de clôture au plus tard, qui est aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement montrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités : le 20 Mars 2014 à 14 :00 heure (heure standard de l'est).

Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités : Les demandes de renseignements doivent être déposées **PAR ÉCRIT** à l'intention de l'autorité contractante :

Laura Meloche
Acheteur, Approvisionnements & Contrats
Agriculture et Agroalimentaire Canada
2001 University, suite 671 TEN
Montréal, Québec H3A 3N2
laura.meloche@agr.gc.ca



ANNEXE 1



